



Syndicat mixte Entente pour le développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN) (Siren : 254402399)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Nantes
Arrondissement	Nantes
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/01/1997
Date d'effet	14/01/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Gilbert GALLIOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	32 quai de Versailles
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44000 NANTES
Téléphone	02 40 48 24 42
Fax	02 40 48 24 46
Courriel	syndicat-mixte-eden@wanadoo.fr
Site internet	www.edenn.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	3 606
Densité moyenne	61,44

Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Saffré (214401499)	3 606

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
44	CC d'Erdre et Gesvres (244400503)	CC
44	CC du pays d'Ancenis (244400552)	CC
44	CU Nantes Métropole (244400404)	CU

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE (224400028)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Environnement et cadre de vie
- Autres actions environnementales
<i>Ce syndicat a pour objet de faciliter les actions en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux humides sur le bassin versant de l'Erdre. Il doit notamment assurer la coordination des actions demandées par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire sur ce territoire. Il participe ainsi à la gestion concertée assurée sur l'ensemble du bassin de l'estuaire de la Loire. Ses compétences sont les suivantes : - A titre obligatoire pour l'ensemble des collectivités adhérentes, une compétence d'animation, comprenant : La coordination et l'animation visant à assurer la cohérence des actions locales sur le bassin versant au regard des enjeux de l'eau, La recherche de financement pour les actions des maîtres d'ouvrages locaux, La réalisation d'études et d'activité d'observation, de surveillance et de gestion visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation, Des actions d'information et de pédagogie, Une activité de conseil aux maîtres d'ouvrages locaux sur les modes d'entretien et de gestion de milieux. - A titre optionnel, pour le compte des collectivités adhérentes qui l'ont demandé : La réalisation de travaux d'entretien sur le bassin versant de l'Erdre (compétence facultative n°1) La réalisation d'études et de travaux de restauration de rivière ou d'aménagement sur le bassin versant de l'Erdre (compétence facultative n°2) A la demande d'une collectivité compétente, le syndicat peut intervenir en tant que mandataire dans le cadre d'une convention de mandat conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite « loi MOP ». »</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)